

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/031/2007 – ÉFAI
12 décembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 299/07 (AFR 25/037/2007, 9 novembre 2007) - Prisonniers d'opinion

ÉTHIOPIE **Daniel Bekele (h), avocat, responsable de la stratégie au bureau éthiopien d'ActionAid (ONG internationale pour le développement)**
 Netsanet Demissie (h), avocat et directeur de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie (ONG)

La Haute Cour fédérale à Addis-Abeba a une nouvelle fois repoussé le prononcé du jugement dans le dossier des prisonniers d'opinion Daniel Bekele et Netsanet Demissie, qui encourent la réclusion à perpétuité pour des infractions à caractère politique. Une décision devait être rendue le 22 novembre, puis le 30, et maintenant le 24 décembre, le temps qu'un des trois juges chargés de cette affaire soit remplacé pour raisons de santé. Les deux hommes sont emprisonnés depuis plus de deux ans déjà, leur libération sous caution ayant toujours été refusée.

Daniel Bekele est responsable de la stratégie au bureau éthiopien d'ActionAid. Netsanet Demissie est le fondateur et directeur de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie, qui travaille en étroite collaboration avec ActionAid sur des questions liées à la pauvreté, notamment avec l'Action mondiale contre la pauvreté. Il s'agit d'avocats de premier plan spécialisés dans les droits humains, qui ont été arrêtés en novembre 2005 au cours de vagues d'interpellations, dans le contexte des manifestations dénonçant les fraudes électorales qui auraient entaché les élections de mai 2005. Cent quatre-vingt sept personnes ont été tuées par balles par les forces de sécurité lors de ce mouvement.

Tous les coaccusés de Daniel Bekele et Netsanet Demissie, y compris des leaders de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), ont été libérés en juillet. Ils ont été graciés dans le cadre d'un accord négocié, après avoir été condamnés à la réclusion à perpétuité ou à de longues peines de prison. Seuls Daniel Bekele et Netsanet Demissie restent en instance de jugement du fait que, contrairement aux autres inculpés, ils ont présenté une ligne de défense et ont refusé de plaider coupable pour demander une grâce. S'ils venaient à être déclarés coupables, le prononcé de leur peine pourrait encore se faire attendre quelques semaines car l'accusation et la défense devront présenter de nouveaux arguments.

Amnesty International est gravement préoccupée à l'idée que le procès n'ait peut-être pas respecté les normes internationales d'équité. Ses observateurs ont été interdits de séjour en Éthiopie en juillet 2007.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet à l'idée que Daniel Bekele et Netsanet Demissie soient condamnés à la réclusion à perpétuité alors qu'ils n'ont fait que mener pacifiquement leurs activités de défense des droits humains ;
- dites qu'il s'agit de prisonniers d'opinion et priez à nouveau les autorités éthiopiennes de les libérer immédiatement et sans condition.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi,

Office of the Prime Minister

PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : **+251 11 1552020**

Formule d'appel : **Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,**

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito, Ministry of Justice,

PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 5517775

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Commission éthiopienne des droits humains :

Ambassador Dr Kassa Gebreheywot, Chief Commissioner,

Ethiopian Human Rights Commission,

PO Box 1165, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 618 0041

Courriers électroniques : hrc@ethionet.et

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 JANVIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.